

Circuit réglementaire d'un décret

Marc Leobet - Mission de l'information géographique-CGDD/DRI

MIG/LBT - 21.05.14

1

Le circuit règlementaire

- Mise au point, au sein du ministère, du projet de texte
 - Et documents annexes
- Consultation des ministères appelés à signer le texte
- Consultation des organismes dont l'avis est requis ou souhaité
- Choix du texte définitif
- Rapport au Premier ministre

Le décret RGF93

- Le décret RGF 93 : un exemple à ne pas suivre
 - une version en 2000, neuf ministres signataires;
 - une en 2006, huit ministres signataires;
 - Dès 2011, une demande du Conseil d'Etat de le revoir.
- Réduire le nombre de ministres signataires ?
- Réduire les obligations du décret pour les prendre par arrêté ?

Les points à noter

- La commission Géopos intervient en amont.
- Puis : le MEDDE produira un projet de texte avec ses directions métiers et la direction juridique ;
- Puis : les autres ministères seront consultés ;
- Puis : les organismes (IGN, SHOM, BRGM...) seront consultés ;
- Le CNIG a été consulté les deux fois précédentes.